Image not found or type unknown

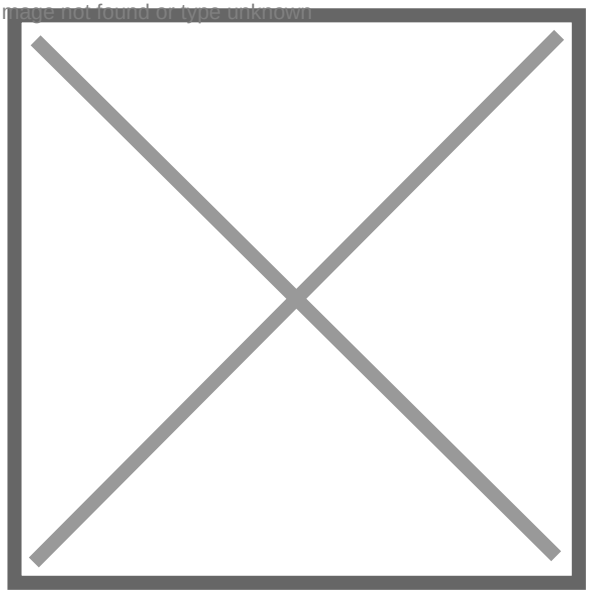

Je ne veux pas entamer de preocedure contre mon frere

Par **jaunet**, le **05/07/2008** à **20:14**

Ma mere est decede, et mon pere est en maison de retraite depuis 2 ans, mes parents avaient une maison, et a ce jour, mon pere est usufruit de la totalité. Nous sommes 9 enfants, et nous avons decide de vendre la maison avec mon pere. Mais un de ses enfants a refuse de signer pour la vente. Du coup, nous ne pouvons pas vendre la maison, elle est louée depuis decembre 2007. Mes soeurs sont allées voir un avocat pour entamer une procédure contre mon frere qui ne veut pas vendre, ils sont donc 7 à avoir signé le paier de l'avocat, mais moi je ne l'ai pas signé, car je suis contre cette procedure.
J'ai donc reçu une lettre de l'avocat, me disant qu'il allait saisir le juge, et je serai dans l'obligation de verser des dommages et interets, car je ne suis pas d'accord de faire cette procedure. Je ne comprend pas, car j'ai signé pour la vente de la maison. En fait, je suis obligé meme sije ne veux pas.
Je precise que mon pere peut financer sa maison de retraite avec sa pension et l'argent de la location de sa maison.
merci pour vos reponses

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés